



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 16 février 2023 à 20 heures 30 minutes
Mairie d'Aignan

Présents :

M. BARATAULT Philippe, M. BARNADAS Mathieu, Mme CALLAC Marie-Pierre, M. CHANUT Michel, M. DARBAS Jean-Yves, M. GARCIA Grégory, M. GARROS Marc, M. LAGARDE Michel, M. LETELLIER Patrick, M. PÉRÈS Gérard, Mme PESQUIDOUX Valérie, Mme SARNIGUET Chantal

Procuration(s) :

Mme TOUJA Noémie donne pouvoir à Mme SARNIGUET Chantal, M. AURENSAN Michel donne pouvoir à M. BARATAULT Philippe, Mme DALY Géraldine donne pouvoir à M. BARNADAS Mathieu

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. AURENSAN Michel, Mme DALY Géraldine, Mme TOUJA Noémie

Secrétaire de séance : Mme CALLAC Marie-Pierre

Président de séance : M. PÉRÈS Gérard

M. le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, et rappelle l'ordre du jour.

Mr le Maire demande l'approbation des procès-verbaux de séances du 12 et 19 Janvier 2023.

Mr Baratault indique que le compte rendu du 12 Janvier n'est pas sincère car pas identique au déroulement de la séance.

Mr Michel Lagarde demande un vote à bulletin secret pour l'ensemble des points de la séance.

Mr le Maire répond que cela devra être demandé pour chaque point inscrit à l'ordre du jour.

1 - Compte rendu des commissions

-Commission Vie associative et sports:

Mr le Maire donne la parole à Mme Valérie PESQUIDOUX pour le compte rendu de la commission vie associative et sports.

Une réunion a eu lieu avec toutes les associations pour planifier l'année et préparer les fêtes de Pâques.

Saint-Mont: Des festivités seront proposées par l'école de musique, la Chrysalide, les commerçants, la course landaise et les Tir Ailleurs.

Fêtes de Pâques: Une bodéga sera proposée par les Tir Ailleurs le vendredi soir et par l'USA le samedi.

Ce sera une année riche en événements pour Aignan.

-Commission Patrimoine:

Madame Valérie Pesquidoux indique que nous avons reçu une estimation réactualisée pour les travaux de l'église de Fromentas. (Consolidation de l'intérieur) pour un montant de 1 143 148,76 €. Après demandes de subventions, le reste à charge sera de 20% pour la commune. Des demandes seront faites à la DRAC ainsi qu'à la fondation du patrimoine.

Le Comité technique Eglise/Patrimoine a travaillé sur des panneaux informatifs. Un premier panneau a déjà été livré et sera prochainement affiché au centre du village.

-Commission Assainissement:

Mr le Maire donne la parole à Mr Jean-Yves Darbas qui indique que la commission s'est réunie le 30 janvier à 18h30. Il indique qu'il y a des pompes à changer.

La Commission a également décidé de procéder à un nettoyage des pompes. Une demande a été faite à la société LABAT pour savoir s'ils peuvent intervenir.

Il est également décidé une bathymétrie sur les lagunes et le lac courant 2023.

Mr Darbas indique également que le grillage de la station d'épuration devra être remis en état afin de pouvoir chasser les ragondins.

Il informe enfin qu'un test à la caméra sera fait Av du Dr Dousset avant que les travaux de goudronnage soient effectués.

2 - Débat CLECT

Mr le Maire indique une possible harmonisation de la voirie avec un passage au KM et un fonds de concours sur les voies urbaines.

Concernant les places, l'aménagement urbain, les communes pourraient reprendre la main.

Mr le Maire indique que, en ce qui concerne les ponts, quand il y en a, un fonds de concours à hauteur de 50% en faveur de la Communauté de Communes serait créé.

En ce qui concerne le scolaire: Mix entre population et élèves

Harmonisation des charges et recettes.

Mr le Maire présente le tableau reçu de la CCAA concernant la CLECT.

Les débats sont ouverts.

3 - Mise en place de la fourrière automobile municipale

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Chantal Sarniguet qui indique à l'Assemblée que les Communes, afin d'agir dans le cadre des dispositions du Code de la Route, peuvent créer un service public de fourrière automobile.

Ce service a particulièrement pour vocation de procéder, après verbalisation et état des lieux, à l'enlèvement et à la garde des véhicules stationnés sur la voie publique.

Compte tenu des différentes problématiques locales en matière de stationnement, Madame Sarniguet indique à l'Assemblée qu'il paraît souhaitable de créer un service public de ce type.

Ainsi, il est proposé de recourir à une Délégation de Service Public pour assurer l'exploitation de cette fourrière.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe du recours à une telle Délégation de Service Public.

Mr le Maire propose la création d'un service public de fourrière automobile et le recours à une Délégation du Service Public.

Il est demandé un vote à bulletin secret.

VOTE : Adopté à l'unanimité

4 - Résiliation du bail Palacio Julien

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait de Mr Julien Palacio de quitter son logement au 28 février. Il est donc proposé de résilier à compter du 28 février 2023 le bail de location du logement communal, situé 4, Av du Docteur Dousset, occupé par Monsieur Julien PALACIO et de restituer la caution versée à l'entrée dans les lieux si le constat d'état des lieux de sortie le permet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Location logement 4, av Dr Dousset

La mairie étant, à ce jour, sans réponse de la locataire du 43, rue du duc de bouillon pour son relogement, dans l'attente des travaux de son actuel logement, le point est retiré de l'ordre du jour.

Mr Chanuf demande s'il y a déjà des demandes pour le logement du 4 av du Dr Dousset. Réponse est faite que pour le moment non, mais il y en a régulièrement.

Mr Barnadas demande si la locataire du 43 Rue du Duc de Bouillon ne veut pas partir, comment cela se passe? Réponse est faite qu'elle n'a pas le choix, les travaux ne peuvent pas être faits dans un logement occupés. Il y aura une mise en péril du logement.

Mr le Maire ajoute qu'un premier logement à la Maison Dupuy va être disponible à la location.

6 - Débat Grange dite de "Casbas"

Mr le Maire indique que suite à la demande de Madame Nourrigat de disposer de ce bâtiment pour sa société Karine fleurs, la Commission bâtiments propose une location.

Lors de sa visite, le directeur de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a évoqué que ce terrain avait un potentiel au niveau artisanat / commerce notamment pour un commerce partagé. Ce terrain, de par sa situation, peut avoir de l'intérêt pour l'avenir.

Mr le Maire propose une location avec un loyer de 30€/mois.

Les débats sont ouverts.

Mr le Maire indique que le Comité Consultatif Commerce Economie se réunira la semaine prochaine pour faire des propositions.

7 - Ouverture du quart des crédits d'investissement

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de [l'article L. 4312-6](#).

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 = 787 034€ - RAR 2021 = 81 558,60€ - Chap 16 « remboursement d'emprunts » = 67 000€ soit un total de 638 475,40€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 159 618,85 €, soit 25% de 638 475,40 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- **Opération 105 « Achat matériel et mobilier »**
 - Chapitre 21 :
 - *Compte 2184 : 1473,41€ Chaise de bureau secrétariat

*Compte 2188 : 3135,39€ Armoire réfrigérée 2 portes ancienne salle des fêtes
Total = 4 608,80€

- **Opération 106 « Bâtiments communaux »**

- Chapitre 23 :

*Compte 231 : 7906,10€ Remplacement aérotherme DOJO

*Compte 231 : 7141,20€ Climatisation réversible cabinet kiné

*Compte 231 : 4143,08€ Peinture vestiaires stade de foot

Total = 19 190,38€

- **Opération 161 « Accessibilité »**

- Chapitre 23 :

*Compte 231 : 851,44€ Rampe gendarmerie

Total = 851,44€

TOTAL = 24 650,62 € (inférieur au plafond autorisé de 159 618,85 €)

Il est demandé un vote à bulletin secret.

VOTE : Adopté à l'unanimité

8 - Divers devis

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis d'investissement devant intervenir avant le vote du budget 2023 :

√**Bureau Concept**

Fauteuils de bureau-----1 227,84 € HT
-----1 473,41 € TTC

√**ETS Bourdiol**

Armoire réfrigérée-----2 762,00 € HT
-----3 314,40 € TTC

√**EI GARCIA MIKAEL**

Aérotherme DOJO-----6 588,42 € HT
-----7 906,10 € TTC

√**PPG DISTRIBUTION LE COMPTOIR SEIGNEURIE GAUTHIER**

Peinture stade de foot-----3 452,57 € HT
-----4 143,08 € TTC

Il est proposé de valider les devis ci-dessus et d'autoriser Mr le Maire à signer les différents devis.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Devis sono Pâques

Monsieur le Maire présente le devis de l'association Love Dance Système D-l'étrange pour une prestation le week-end des fêtes de Pâques :

√**BAL FÊTES 2023**

-----850.00 € TTC

Il est proposé de valider le devis de l'association Love Dance Système D-l'étrange pour un montant total de 850 € 00 TTC et d'autoriser Mr le Maire à signer ledit devis.

VOTE : Adopté à l'unanimité

10 - Réparation pompe

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise AEBS pour la réparation de la pompe KSB KRT 80-253/182UEG-S :

√**Réparation Pompe**

-----3 550.00 € HT

-----4 260.00 € TTC

Il est proposé de valider le devis de l'entreprise AEBS pour un montant total de 4 260.00 € TTC et d'autoriser Mr le Maire à signer le devis.

VOTE : Adopté à l'unanimité

11 - Questions diverses

-Les riverains de la Rue St Saturnin ont été invités à une réunion le lundi 13 Février. Un retour a été fait à la réunion de travail de mercredi. 2 pavés ont été corrigés, un avaloir de rue a été posé devant le Numéro 4, les plantations ont été faites, ce n'est pour l'instant pas une réelle réussite il faut attendre un an pour voir si cela prend.

Mr Baratault trouve dommage que les élus n'aient pas été conviés à cette réunion publique.

Mr Barnadas rappelle que la circulation est limitée à moins de 30km/h. Les vélos peuvent rouler dans les deux sens. Il faudrait faire passer l'information notamment auprès des jeunes.

Mr Chanut pose la question des pas japonais, il demande où cela en est? Réponse est faite que ce sera à voir à l'usage.

En ce qui concerne les cailloux, le cabinet doit revenir vers nous.

-Les commissions finances et voirie vont devoir se réunir.

-Un stop parking va être installé devant la poste afin de privatiser l'emplacement pour leur permettre de décharger leurs colis.

-Proposition de l'ESAT de PAGES pour 2023: 45 prestations pour 4 610€

-Mr Chanut et Mr barnadas posent la question du financement de la formation du 11 mars à Termes d'Armagnac. Est elle financée à 100% par le DIF élu ou la Commune ou y a-t-il un reste à charge? Réponse est faite que renseignement sera pris auprès de l'organisme de formation.

-Mr Garros demande à l'assemblée que toute personne qui souhaite participer à une commission s'y inscrive et ne représente pas une personne absente.

-Mme Sarniguet Informe l'assemblée de la tenue du Conseil Communautaire le lundi 27 Février 2023 à Aignan. L'Entreprise Pierre Fabre viendra faire une présentation.

-Mr Letellier indique qu'il ne reçoit pas les mails de la Mairie. Réponse est faite que l'informaticien de la commune sera contacté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h46.

Le secrétaire de séance,



Fait à AIGNAN
Le Maire,

Gerard PÉRÈS.

